

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction
publique

Sous matière : Personnel
titulaire et stagiaire –
personnel contractuel

OBJET :
MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS
MAIRIE AU 1^{ER}
SEPTEMBRE
2017

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 29.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29.06.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **12 JUIL, 2017**

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES
Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-
Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
M. DEMANGEOT François donne procuration à M. TAURINES André,
M. CASTILLO Jean-Claude donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme SOULIER Agnès,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la
mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2017 suite aux différents
mouvements de personnel et, à la cap du 19 juin qui a traité des avancements
de grade à la promotion interne.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 :

En comparaison avec les effectifs au 1^{er} juin 2017 :
L'effectif pourvu permanent est passé de 194 à **191** postes compte tenu de
départs en retraite non remplacés pour le moment.
L'effectif **pourvu total** (comprenant les remplacements temporaires et renforts)
passe de 222 à **221 postes** au 1^{er} septembre 2017 : avec des non titulaires en
plus sur des remplacements de titulaires partis ou indisponibles, ou des
créations de classe donc de postes pas automatiquement pérennes.

Par ailleurs, le nombre des postes provisionnés change afin de mettre à jour les
résultats de la CAP du mois de juin, ce qui donne **12 postes encore déclarés**
vacants parmi les emplois permanents.

Détail des 12 postes déclarés vacants parmi les postes permanents :

2 postes sont conservés pour les agents **détachés sur les emplois fonctionnels**,

2 postes sont conservés pour deux **disponibilités de droit**

3 postes sont conservés suite à **départs** en retraite et au décès.

4 postes, suite aux cap de mars et avril, sont encore **ouverts pour les nominations prévues plus tard dans l'année** : 1 Rédacteur principal 1^{ère} - 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} - 1 Adjoint administratif principal 2^{ème} - 1 Animateur principal 2^{ème}.

1 poste est **vacant** suite au mouvement de personnel titulaire sur les augmentations d'effectif du périscolaire

Au total, 221 postes sont occupés (191 permanents + 30 non permanents) au 1^{er} septembre 2017.

Le détail des grades figure dans le tableau du 1^{er} septembre 2017 annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs Mairie au 1^{er} septembre 2017,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 05 juillet 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD



Accusé de réception de Préfecture du 10/07/2017
N°011-211100763-20170705-2017-183-DE

RH

MAIRIE DE CASTELNAUDARY
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2017

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
Emplois Fonctionnels					
DGS	A	1	1		0
DGA	A	1	0		1
DST	A	1	1		0
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1	0		1
Attaché principal	A	2	2		0
Attaché	A	4	4		0
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	3		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1		0
Rédacteur	B	6	6	1	0
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	8	7		1
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	15	15	3	0
Adjoint administratif	C	7	6		1
Filière Technique					
Ingénieur principal	A	3	2		1
Technicien principal 1ère classe	B	3	3		0
Technicien principal 2ème classe	B	2	2		0
Agent de maîtrise principal	C	5	5		0
Agent de maîtrise	C	6	6		0
Adjoint technique principal 1ère cl	C	13	13		0
Adjoint technique principal 2ème cl	C	38	38	2	0
Adjoint technique	C	26	22	8	4
Filière Police Municipale					
Chef de service de police municipale	B	0	0		0
Chef de police municipale	C	1	1		0
Brigadier chef principal	C	2	2		0
Gardien brigadier	C	1	1		0
Filière Médico-Sociale					
Atsem principal 1ère classe	C	5	5		0
Atsem principal 2ème classe	C	6	6		0
Filière Culturelle					
Assistant de conservation Principal 1ère	B	3	3		0
Assistant de conservation Principal 2ème	B	1	1		0

Filière Sportive					
Conseiller principal 2ème classe des APS	A	1	1		0
Educateur A.P.S. principal 1ère classe	B	3	3		0
Opérateur principal des APS	C	1	1		0
Filière Animation					
Animateur principal 1ère classe	B	2	2		0
Animateur principal 2ème classe	B	1	0		1
Animateur	B	3	3		0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	7	7	2	0
Adjoint d'animation	C	5	5	2	0
EFFECTIF des TITULAIRES		189	178	18	11
PERSONNEL NON TITULAIRE					
Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
du 26 janv 1984 Art.3 -2 : attente concours, faire face tempnt à une vacance d'en					
Educateur des APS principal 2	B	1	1	0	0
Adjoint technique	C	2	1	2	1
CAE/CUI	C	0	0	0	0
Art. 3 -3 : contrats non réguliers ou CDI art. 3-4 alinéa II					
Ingénieur chargé de mission énergie	A	1	1	0	0
animateur hip hop	B	1	1	1	0
ateliers culturels cdi	B	1	1	1	0
Adjoint d'animation	C	8	8	7	0
N. T. SUR POSTES PERMANENTS		14	13	11	1
TOTAL POSTES PERMANENTS		203	191	29	12
NON TITULAIRES SUR POSTES NON PERMANENTS					
Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
LOI du 26 janvier 1984 : Art. 110					
collaborateur de cabinet	A	1	0	1	1
Art. 3 -1 : remplacement d'agents absents					
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	0	0	0
Adjoint technique	C	7	7	3	0
Adjoint d'animation		1	1	1	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	1
Art. 3 : 1° accroissement temporaire d'activité et 2° saisonniers					
Technicien principal 2 classe	B	1	1	1	0
Adjoint d'animation	C	9	9	9	0
Adjoint techn., admin., et d'animation	C	38	0	0	38
Contrats aidés, de droit privé					

Emplois d'avenir	C	1	1	0	0	DRH
Apprenti	C	1	1	1	0	
CDDI (chantier d'Insertion)	C	10	10	10	0	
TOTAL DES POSTES NON PERMANENTS		70	30	26	40	
TOTAL GENERAL		273	221	55	52	